



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 12 mars 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	18

Date de la convocation : 07 mars 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 07 mars 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le douze mars à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du sept mars deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame CALTOT Daniel a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.
Monsieur JAMES Rémy
Madame NÉE Amélie a donné pouvoir à Monsieur ORIENT Olivier.
Madame TALBOT Christine a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Secrétaire de séance :

Monsieur DELAMARE Dominique a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 025 – AVANT-PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU CENTRE BOURG AVEC LE SDE 76

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire EP-2023-0-76541-M6401 et ainsi désigné « Centre bourg » dont le montant prévisionnel s'élève à 21 150,00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 11 484,25 € TTC.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- D'ADOPTER le projet ci-dessus ;
- D'INSCRIRE la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2024 à l'article 21538 pour un montant de 11 484,25 € TTC ;
- De DEMANDER au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

